

La société en commandite par actions « **ASCENCIO** », Société d'investissement immobilière à capital fixe publique de droit belge, avec siège social à 6041 Gosselies, Avenue Jean Mermoz 1 bte 4, inscrite au registre des personnes morales au numéro 881.334.476 et assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 881.334.476

Gosselies, le 18 novembre 2014

Cher Actionnaire,

Concerne : Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2014 à 14h00

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra le jeudi 18 décembre 2014 à 14h00 au siège social avenue Jean Mermoz, 1 bte 4 à 6041 Charleroi (Gosselies), pour délibérer sur l'ordre du jour disponible sur notre site internet <http://www.ascencio.be/rerelations-investisseurs/assemblees-generales/index.html>.

Dans le cadre de cette assemblée générale extraordinaire, vous trouverez également sur notre site internet :

1. Le document d'information
2. Les rapports du gérant statutaire et du commissaire conformément à l'article 559 du code des sociétés
3. Le rapport du gérant statutaire conformément à l'article 604 du code des sociétés
4. Une annonce de participation
5. Une procuration

Il est rappelé que pour pouvoir être adoptées, les propositions A2 et C de l'ordre du jour requièrent un vote à la majorité des quatre cinquièmes des voix émises à l'Assemblée, les propositions B, E et F de trois quarts des voix émises à l'Assemblée et la proposition G de la moitié des voix.

Le point 1 du Titre D requiert une décision individuelle.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 18 décembre 2014 ne recueillerait pas le quorum de présence légalement requis, une deuxième assemblée sera organisée au siège social le mercredi 7 janvier 2015, pour délibérer sur le même ordre du jour. Pour assister à cette assemblée ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions de l'article 28 des statuts.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Carl MESTDAGH, Représentant permanent du gérant statutaire,
Stéphanie VANDEN BROECKE, Directeur Juridique